

A LIRE DANS CE NUMERO

Les épiciers ne seraient pas touchés par l'ordonnance sur le commerce de détail demandée par le Syndicat du Commerce	p. 2
Début de l'arbitrage cette semaine à Chute-des-Passes	p. 3
Arbitrage demandé à l'hôpital Pasteur	p. 4
M. René Constant, réélu président du Syndicat des Fonctionnaires	p. 5
Quelle sorte de film choisir	p. 6
English Pages	pp. 7 - 8



Vol. XXXIV — No 17

Ottawa, 9 mai 1958

Diefenbaker et Fleming ont erré dans leur dispute avec M. Coyne Gouverneur de la Banque du Canada

Que fera le gouvernement pour résoudre le chômage ?

La session fédérale qui s'ouvre cette semaine à Ottawa retiendra l'attention de la population en général et des travailleurs en particulier parce qu'elle leur permettra de voir si le gouvernement actuel, avec la majorité écrasante dont il dispose, prendra les moyens nécessaires pour enrayer le chômage qui sévit présentement en même temps que se poursuit l'augmentation du coût de la vie.

Ces deux problèmes en effet, devraient retenir l'attention des législateurs.

Après avoir atteint un sommet jamais vu, le coût de la vie va certainement augmenter par suite des récentes hausses des prix de soutien des oeufs, du porc et d'autres denrées. Par exemple, on nous affirme que par suite de la hausse du prix minimum des oeufs, le prix de vente au détail augmentera de 3 cents la douzaine à partir de cette semaine. Ce n'est guère encourageant pour les consommateurs qui en arrachent à boucler leur budget, surtout ceux qui n'ont pas d'autre revenu que les prestations de chômage ou de simples pensions de sécurité sociale.

Car les chômeurs, eux, ne sont pas capables de supporter une hausse du coût de la vie quand les travailleurs arrivent à se tirer d'affaire, tant bien que mal, plutôt mal que bien.

C'est donc dire que le gouvernement devra s'atteler à la tâche de trouver des remèdes au chômage actuel.

Les récents discours des membres du gouvernement actuel restent décevants à ce sujet. M. Fleming, ministre des Finances, vient en effet de déclarer à Hamilton, que "le nivellement économique actuel du Canada est, dans l'ensemble, de nature temporaire et, pour la plupart d'origine extérieure".

C'est que justement, les pays étrangers sont également aux prises avec un problème de chômage: les Etats-Unis, l'Angleterre, souffrent également d'une crise de chômage. Eux aussi prétendent que c'est un phénomène passager et attendent, restent les bras croisés.

On dirait que l'économie des pays occidentaux, centrés sur la production de guerre, comme moyen de donner du travail et du pouvoir d'achat, vient de perdre la boussole depuis que les récentes découvertes dans le domaine nucléaire et de la balistique, ont rendu toutes les mesures de protection et de défense complètement désuètes et qu'on ne sait plus quoi inventer pour les remplacer. L'industrie de la production des armes offensives et défensives est dépassée tellement rapidement par les événements qu'elle ne semble plus capable de reprendre le terrain perdu.

Les dirigeants de nos gouvernements semblent eux-mêmes perdus dans un monde où l'idée d'une guerre est devenue impensable. La solution ne serait-elle pas alors de se pencher sur le problème de la paix et de nous donner une économie de paix ?

Ce ne sont pas les demandes exagérées de salaire qui sont responsables de l'inflation, dit M. Waisglass, directeur adjoint du service des recherches des Métallurgistes Unis d'Amérique mais le développement intensif de nos ressources a été le facteur dominant de l'intensité du boom de 1955 à 1957 et, par voie de conséquence, de l'inflation que nous avons connue.

(CPA) — Deux éminents économistes qui ont l'habitude d'analyser les statistiques et les événements du point de vue syndical, viennent de prendre partie pour le Gouverneur de la Banque du Canada, M. James E. Coyne, et de condamner MM. Diefenbaker et Fleming pour avoir attaqué les conclusions du rapport annuel de ce dernier.

"Ou le premier ministre n'entend rien au système monétaire canadien ou il cherche délibérément à jeter de la confusion dans le public, a déclaré M. Harry J. Waisglass, assistant - directeur du service des Recherches des Métallurgistes-Unis au Canada.

"Le monde des affaires a toujours prétendu que le mouvement ouvrier est responsable de l'inflation, a ajouté M. Waisglass; or M. Coyne prouve que "le développement de nos ressources a été le facteur dominant de l'intensité du boom de 1955 à 1957 au Canada et, par voie de conséquence, de l'inflation que nous avons connue".

"Il (M. Coyne) blâme les dépenses excessives en investissements pour la réces-

sion des affaires et l'augmentation du chômage. Une politique de crédit plus facile aurait contribué à aggraver la situation et la crise aurait été encore plus grande après le "boom".

Le Directeur du service des Recherches du CCF, M. Russ Bell dit que MM. Diefenbaker et Fleming ont tort de faire servir la question de la politique de "l'argent rare" à des fins politiques. Cette politique a été le fait des entreprises qui avaient besoin de capitaux. Mais l'offre totale de l'argent n'a pas diminué. En fait les banques ne cessent d'accumuler des surplus de crédit et cependant il devient difficile d'emprunter. En fait, c'est la diminution de la demande qui fait baisser le taux de l'intérêt non pas l'action du gouvernement. "Si la Banque du Canada avait créé assez d'argent pour répondre à la demande et tenir le taux d'intérêt peu élevé, la pression inflationnaire aurait été plus grande.

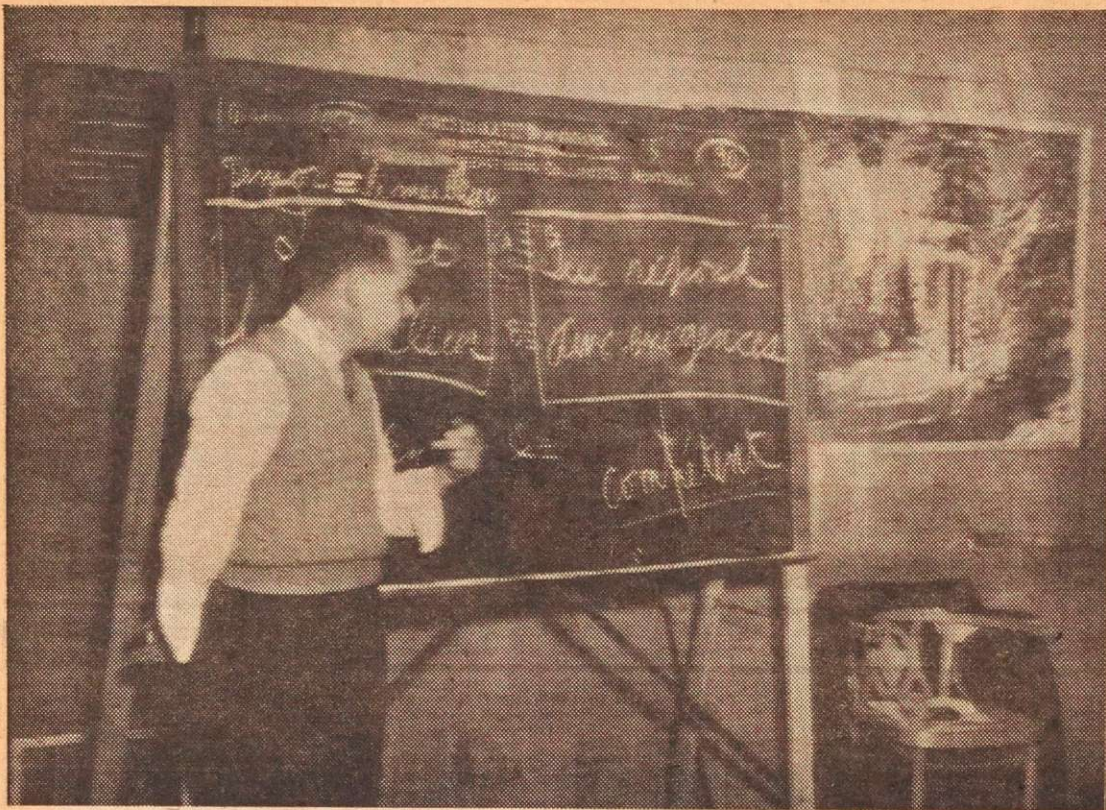
"M. Coyne a déclaré dans son rapport que les indus-

tries primaires d'exportation ont augmenté trop vite, à un rythme impossible à soutenir indéfiniment. Ce rythme d'expansion devait tôt ou tard prendre fin."

Ceci, dit M. Waisglass, implique un blâme à l'endroit des libéraux et des conservateurs: "Si ce déclin était prévu ou pouvait être prévu, pourquoi n'a-t-on pas pris les mesures pour augmenter la production pour l'usage domestique.

La question qui se pose est celle-ci: Les vieux partis peuvent-ils maintenir le plein emploi sans des dépenses élevées pour la défense ou sans des investissements élevés ?

Le gouverneur Coyne a précisé que la politique monétaire n'est qu'un des aspects de la politique économique. Plusieurs décisions concernant le développement de nos ressources sont prises par des étrangers de sorte qu'il devient difficile, à l'intérieur de nos frontières, de prendre des mesures efficaces pour freiner l'inflation ou la récession.



M. Marius Bergeron, conseiller technique de la CTCC, expliquant aux participants des journées d'étude organisées par le Conseil central de Sherbrooke, le contenu d'une bonne clause d'ancienneté dans une convention collective de travail.

MONTREAL

LES EPICIERS NE SERAIENT PAS TOUCHES PAR L'ORDONNANCE SUR LE COMMERCE DE DETAIL DEMANDEE PAR LE SYNDICAT DU COMMERCE

C'est ce que déclare M. Jean Riopel, président du Syndicat des employés du commerce — Obstacle à l'organisation dans ce secteur

M. Jean Riopel, président du Syndicat national des employés du commerce de Montréal (CTCC), a déclaré que l'ordonnance demandée à la Commission du salaire minimum par son syndicat pour régir le commerce de détail de la région de Montréal, ne touche en aucune façon les commerçants de denrées alimentaires.

M. Riopel a donné cette précision en commentant une déclaration faite récemment par la Fédération du détail et des services, un groupement patronal qui blâmait le syndicat pour avoir demandé une ordonnance sans l'avoir consulté.

"Cette fédération, a dit M. Riopel, représente principalement les commerçants de denrées alimentaires, les garagistes et les entrepreneurs de pompes funèbres. L'ordonnance que nous avons demandée, par conséquent, ne la touche pratiquement pas et nous ne voyons pas comment elle pourrait s'y opposer."

Le Syndicat national des employés du commerce a demandé une ordonnance pour établir un salaire minimum d'un dollar l'heure et la semaine de travail de 40 heures dans le commerce de détail, excluant le commerce des denrées alimentaires et les garages. L'ordonnance demandée ne touche pas non plus les entrepreneurs de pompes funèbres.

Par ailleurs, la Fédération du détail et des services avait indiqué dans sa déclaration qu'elle aimerait à négocier une convention collective en vue de la faire appliquer par décret à tous les établissements commerciaux.

A ce sujet, M. Riopel a dit que le Syndicat des employés du commerce n'aurait pas d'objection à organiser les employés

du commerce des denrées alimentaires, secteur que représente principalement la Fédération du détail et des services, en vue de négocier une convention collective à la condition que les employeurs soient disposés à accorder une sécurité syndicale raisonnable, afin de pouvoir former un syndicat viable.

"Sans sécurité syndicale, a-t-il dit, nous ne croyons pas pouvoir former une organisation stable dans ce secteur. Nous croyons qu'alors nous ne pourrions pas obtenir des avantages appréciables pour les employés et qu'un décret ne servirait que les intérêts des employeurs".

M. Riopel a dit qu'il avait discuté de la question avec des représentants de la Fédération du détail et des services, mais que les employeurs ne semblaient pas disposés à accorder la sécurité syndicale.

Toutefois, a dit M. Riopel, nous ne sommes pas opposés à un décret, mais nous ne croyons pas qu'il vaille la peine de dépenser de fortes sommes d'argent pour l'organisation des employés du commerce de denrées alimentaires si nous ne sommes pas raisonnablement assurés d'une organisation stable. D'autre part, nous ne voyons pas comment la Fédération du détail et des services peut s'opposer à l'ordonnance que nous avons demandée à la Commission du salaire minimum.

Journées d'études réussies au Conseil central de Sherbrooke

Environ 75 représentants des syndicats affiliés au Conseil central de Sherbrooke ont participé en fin de semaine dernière aux journées d'études organisées par le Comité d'Education du Conseil central en collaboration avec le Service d'Education de la CTCC.

Les journées d'études ont débuté vendredi alors que M. Gérard Pelletier a entretenu les représentants sur le mémoire présenté par les centrales syndicales au Conseil de l'Instruction publique sur le problème de l'éducation.

M. Pelletier a insisté sur le besoin d'une plus grande instruction en ces années qui requièrent du travailleur une plus grande formation par suite de l'automatisation. Il a fait un lien entre le chômage qui existe et le degré d'instruction. Il a insisté sur la gratuité scolaire comme moyen de permettre à tous l'accès à l'instruction et particulièrement dans les collèges classiques et les universités.

La journée du samedi a été

consacrée à l'étude de la convention collective de travail. C'est Me Marius Bergeron, conseiller technique de la CTCC qui a dirigé ces études. La clause d'ancienneté dans les conventions collectives a reçu une attention spéciale.

M. Fernand Jolicoeur a fait l'historique du mouvement syndical dans le monde pendant que M. le chan. Henri Pichette, aumônier général de la CTCC a parlé de la doctrine sociale de l'Eglise durant l'après-midi du dimanche.

Le président du Comité d'Education du Conseil central de Sherbrooke est M. Marcel Meunier de l'Association des employés du Textile.

Les personnes âgées à "Affaires de famille"

Vendredi 16 mai à 10 h. 30 du soir, l'émission **Affaires de famille** traitera de la situation pitoyable dans laquelle se trouvent bien des personnes âgées.

Il ne reste souvent que deux alternatives aux vieillards qui n'ont pu amasser assez d'argent pour s'assurer une existence indépendante jusqu'à leur mort, aller vivre avec un de leurs enfants ou s'enfermer dans un hospice. Ce sont là des solutions parfois difficiles à accepter, surtout lorsque le dénuement de ces vieillards ne découle que d'un malheureux concours de circonstances. Faut-il donc renoncer au bonheur, à l'intimité d'un logis bien à soi, au mode

de vie auquel on s'est habitué, pour la seule raison qu'on a dépassé 70 ans?

A cette question que se posent sans doute bien des vieillards, l'animateur Gérard Pelletier et l'invité d'**Affaires de famille**, le 16 mai, tenteront d'apporter quelques réponses.

L'émission **Affaires de famille** est réalisée chaque semaine par Gérard Chapdelaine; l'organisateur de cette série est Gérard Lemieux.

"Le syndicalisme obligatoire devant la morale"

Sous ce titre, La PENSÉE CATHOLIQUE de Bruxelles, vient de publier dans sa collection **ETUDES SOCIALES** une brochure de 58 pages qui traite de LA MORALITE DES CLAUSES DE SECURITE SYNDICALE.

L'auteur de cette brochure est M. l'abbé Gérard Dion, directeur du Département des Relations Industrielles de l'Université Laval de Québec.

En réalité, M. l'abbé Dion ne fait que reprendre, après l'avoir revue et complétée, l'étude qu'il faisait sur la question au deuxième congrès des relations industrielles de Laval, en 1947.

En raison de l'actualité toute brûlante de la question, puisque des tribunaux sont actuellement appelés à juger de la légalité de

la formule Rand et en raison de la lutte actuellement engagée aux Etats-Unis contre la formule de sécurité syndicale et de la législation adoptée par plusieurs états américains sous le titre de "Lois du droit au travail" nous ne pouvons que recommander la lecture de cette brochure qui est en vente au Département des relations Industrielles, 2, rue de l'Université à Québec.

Dans ce livre, l'abbé Dion, parle de la liberté de travail, de la liberté d'association, du conflit des deux droits en présence, des diverses clauses de sécurité syndicale restreignant la liberté des parties en présence pour conclure que "personne n'a le droit de se prévaloir uniquement de la liberté pour les condamner, pas plus le législateur quand il fait ses lois, que l'employeur quand il négocie."

ABONNES DE QUEBEC
ECOUTEZ LA RADIO
Poste CHRC

"La Vie Ouvrière dans Québec"
chaque dimanche matin de 11 h. à 11 h. 15

Contrairement au passé, l'assemblée générale régulière du Syndicat de la Construction aura lieu à l'avenir à tous les deuxièmes mardis du mois à 7 h. 30 p.m. à la Centrale Catholique.

QUE TOUS SOIENT PRESENTS



Organe officiel de la
Confédération des
Travailleurs Catholiques
du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur:

FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227, boul. St-Laurent,
Montréal • VE. 3701

Abonnement un an, \$1.50
le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des
Travailleurs Catholiques du
Canada (CTCC) et imprimé par
"Le Droit", 875, rue Rideau,
Ottawa, Ont.



Autorisé comme envoi postal
de la deuxième classe.
Ministère des Postes, Ottawa

M. Jean-Robert Gauthier, nommé conseiller technique de la CTCC

Monsieur Gérard Picard, président-général de la C.T.C.C., vient d'annoncer la nomination de Monsieur Jean-Robert Gauthier au poste de conseiller technique à la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada.

Monsieur Gauthier s'occupera plus particulièrement du secteur des employés de bureau. Le Bureau Confédéral a décidé de nommer un responsable de ce secteur qui devient de plus en plus important et qui, par ailleurs, est le moins bien représenté au sein du travail organisé.

Monsieur Gauthier, qui est né à Saint-Polycarpe dans le Québec, en 1926, a acquis une vaste expérience dans le secteur des employés de bureau. Il laisse l'Hôtel de ville de Montréal où il s'est particulièrement signalé pendant 14 ans, d'abord au secrétariat municipal et ensuite comme technicien du personnel, préposé au recrutement et au placement, à la Commission du service civil de la ville. Il est en outre conseiller technique et directeur-fondateur du Service d'éducation du Syndicat national des fonctionnaires municipaux de Montréal, Inc. Comme conseiller technique de ce syndicat, il a plus particulièrement travaillé aux deux derniers arbitrages. Le Service d'éducation, qu'il dirige, a remporté le premier prix d'éducation populaire en 1957, prix annuel de l'Institut Canadien d'éducation des Adultes du Canada.

Son activité, son expérience, ses études, ses recherches des douze dernières années ont tout particulièrement été centrés sur la promotion professionnelle des employés de bureau qui présentent formellement presque une classe sociale nouvelle.

Après des études secondaires, M. Gauthier a fait des études en comptabilité, en sciences sociales, littérature française, en administration publique, classification des fonctions, administration et entraînement du personnel, évaluation de la compétence etc...

Outre ses études, il participa à divers mouvements, toujours centrés sur la promotion des collets-blancs: président-fondateur du Parlement Ecole Saint-Édouard, en 1945; dirigeant diocésain de la Jeunesse Indépendante Catholique du diocèse de Montréal, de 1946 à 1950; secrétaire de la commission des services publics de la Fédération



M. Jean-Robert Gauthier, directeur du Service d'Éducation du Syndicat des Fonctionnaires municipaux de Montréal qui vient d'être nommé conseiller technique de la CTCC. Le nouveau conseiller sera particulièrement en charge du secteur des employés de bureau.

des mouvements de Jeunesse du Québec; Président-fondateur du Carrefour des fonctionnaires de Montréal; président du Conseil d'orientation de la Chambre de Commerce des jeunes du district de Montréal, 1952-1953; conseiller technique au Syndicat national des fonctionnaires municipaux de Montréal, Inc. depuis 1952.

Monsieur Gauthier est membre de la Public Personnel Association, depuis 1953 et il y dirigea le Comité du programme du Chapitre de Montréal, jusqu'en 1957. Il fait partie du Comité d'éducation du Conseil central des Syndicats nationaux de Montréal; il est également vice-président et administrateur de ce Conseil central; membre du comité des techniques d'éducation ouvrière du Service d'éducation de la C.T.C.C., de l'Ins-

Les travailleurs de la chaussure vont présenter un front commun

La Fédération Nationale du Cuir et de la Chaussure du Canada Inc. et ses 12 syndicats affiliés comprenant au-delà de 4,000 membres ont fait un cartel récemment avec The Boot & Shoe Workers' Union (A.F.L.) et A.T.C. de Montréal. Ils se sont entendus sur un programme de revendications en vue de négocier une convention collective de travail qui aura pour objet d'amender et modifier le Décret provincial de l'Industrie de la Chaussure du Québec auquel sont assujettis environ 160 employeurs et 11,000 salariés.

Le programme du cartel ouvrier a été soumis à l'Association Patronale des Manufacturiers de Chaussures du Québec ces jours derniers et les rencontres de négociations avec les représentants des employeurs débuteront au cours du mois de mai prochain et devront se terminer pour le 1er septembre 1958 car après cette date, le cartel des différents groupements ouvriers s'est réservé le droit de dénoncer le Décret Provincial de l'Industrie de la chaussure actuellement en cours si les négociations entreprises n'ont pas encore obtenu de résultat.

Voici les principaux points du programme de revendications pour une durée de deux (2) ans:

1. Limitation à 10% des apprentis du total des salariés par établissement.
2. Augmentation de tous les taux minimums horaires de 17% pour toutes les classes. Exemple: Classe 1, Zone 1: Taux de \$1.40 soit porté à \$1.64 et bif-

fer différentiel des zones économiques.

3. Chaque employeur devra garantir un minimum de 30 heures de travail par semaine à chacun de ses salariés.
4. Un plan de prestations supplémentaires de chômage devra être établi en faveur de tous les salariés qui seront en chômage complet dans une même semaine et qui auront obtenu 182 jours d'emploi dans l'industrie. Pour faire fonctionner ce plan, chaque employeur versera au Comité Paritaire, dans un fond particulier, 3% à chaque mois de sa liste de paie de tous ses employés.
5. La semaine de travail devra se limiter à 45 heures avec temps et 1/2 après cette limitation ainsi que temps et 1/2 pour tout travail exécuté entre 6.00 heures P.M. et 7.00 A.M., prohibition du travail le samedi après-midi.
6. Que l'horloge pour l'enregist-

rement du temps de travail soit obligatoire.

7. Concernant la classification, 32 opérations devront être augmentées de classe, etc.

Cette nouvelle convention conservera l'avantage social suivant à savoir: quelle que soit la valeur des classes des opérations de la fabrication de la chaussure, que ces opérations soient exécutées par des hommes ou des femmes, ils auront droit à la même garantie de taux minimum de salaire. Ceci confirme le principe "A travail égal, salaire égal".

Les représentants de la Fédération Nationale du Cuir et de la Chaussure qui ont été désignés pour rencontrer les employeurs afin de négocier ce projet, sont les suivants: Philias Perron — Montréal, A. Caron — Grand'Mère, A. Gagnon — St-Hyacinthe, M. Cloutier — L'Assomption, Mlle S. Racine et A. April de Québec; E. Rancourt sera l'aviateur technique et E. Béliveau de Plessisville, substitut.

DEBUT DE L'ARBITRAGE CETTE SEMAINE A CHUTE-DES-PASSES

Un communiqué du Syndicat des Travailleurs de la Construction de St-Joseph d'Alma, section de Chute-des-Passes, vient confirmer que le tribunal d'arbitrage constitué par la convention collective de travail commencera à entendre les griefs des travailleurs mardi, le 6 mai, à St-Joseph d'Alma.

Ce tribunal d'arbitrage, comme on le sait, est composé de M. le juge Joseph Bilodeau, de Québec, président; de Me D. Cannon, arbitre patronal, et Me Robert Auclair, conseiller technique du Conseil régional Saguenay-Lac St-Jean, arbitre syndical. C'est M. Fernand Villeneuve, organisateur de la Fédération des Travailleurs des Métiers de la Construction, qui agira comme procureur syndical, tandis que Me Noël, avocat de Perini, McNamara et Quémond, sera le procureur patronal.

Tous les employés qui ont soumis des griefs au syndicat depuis quelques mois et dont les griefs n'ont pu être réglés en négociation directe, concernant des congédiements injus-

tifiés, des suspensions sans raison valable, des brimades de toutes sortes, sont assurés que le tribunal d'arbitrage étudiera leurs plaintes.

Entre-temps, le syndicat remarque un adoucissement général dans l'attitude des compagnies envers les travailleurs et envers le syndicat.

La nourriture semble meilleure, tandis que l'on a adouci certaines conditions de travail et la compagnie semble respecter davantage la formule de sécurité syndicale que contient la convention collective de travail.

Le syndicat cependant constate que la campagne semble avoir une petite "liste noire" et qu'elle refuse systématiquement de réembaucher certains travailleurs qui avaient quitté le travail précédemment.

Même si ces travailleurs sont recommandés par le bureau d'assurance-chômage ou le Service de Placement provincial, la compagnie refuse de les réembaucher systématiquement, même si elle a besoin de main-d'œuvre à l'heure actuelle.

Le syndicat entend faire des représentations auprès de la compagnie à ce sujet.

titut canadien d'éducation des adultes, de la Canadian Adult Education Association et de l'Adult Association des États-Unis, de l'Association de la Croix de Lorraine, de l'Association des Nations-Unies du Canada et du Syndicat national des fonctionnaires municipaux de Montréal Inc.

Marié à Gilberte Héту, en 1952, il a un fils âgé de quatre ans, Sylvain.

Début de l'enquête sur le travail féminin dans les syndicats affiliés à la CTCC

Mlle Marguerite Roy, travailleuse sociale, diplômée de l'Université de Montréal vient de commencer une enquête à travers le mouvement de la CTCC sur le travail féminin.

A date, elle a commencé ses premiers contacts avec la CTCC qui lui a fourni la liste des fédérations et des syndicats qui groupent des travailleuses. Mlle Roy se propose de rencontrer les représentants de chacune des fédérations ainsi concernées et elle se propose de poursuivre son enquête jusque dans les syndicats qui groupent des effectifs féminins.

L'enquête portera notamment sur les effectifs féminins au sein des syndicats affiliés à la CTCC, sur les conditions de travail et de salaire ainsi que sur la participation de l'élément féminin à la direction et à l'orientation des syndicats en particulier et du mouvement syndical en général.

Les syndicats et autres organismes affiliés qui recevront des demandes de renseignements de la part de Mlle Roy sont priés de lui accorder leur collaboration.

ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$2,020.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1,000.00.

Prix du cours : \$0.50

Cours de Sociologie, 155 est, boulevard Charest, Québec.

Voulez-vous m'expédier le cours du mois courant? Vous trouverez ci-inclus la somme de \$..... pour le nombre de cours.

Nom

Adresse

DECOUPER ET POSTER

NOUVEAUX MEMBRES DU SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE MONTREAL



Quelque 175 nouveaux syndiqués du Syndicat des Fonctionnaires municipaux de Montréal se sont réunis à une soirée d'initiation, il y a quelques jours et ils y ont rencontré la plupart des dirigeants du Syndicat avec lesquels ils ont pu discuter de problèmes syndicaux. Sur la photo supérieure, une partie du groupe des nouveaux syndiqués qui ont prêté le serment d'usage et visionné un film. Sur la photo de gauche on reconnaît M. Jean Dupire, directeur adjoint du Service d'Education souhaitant la bienvenue aux participants; M. Roméo Gentile, président du Comité de Recrutement; M. Amédée Parent, membre du Comité d'Education; M. René Constant, président du Syndicat des Fonctionnaires; M. Georges L'Allier, membre du Comité d'Education et M. Jean-Robert Gauthier, directeur du Service d'Education. Deux autres séances d'information syndicale et professionnelle suivront au cours du mois courant.

MONTREAL

Arbitrage demandé à l'hôpital Pasteur

L'Association des Employés d'Hôpitaux de Montréal et l'hôpital Pasteur n'ont pu s'entendre sur les termes du renouvellement d'une convention collective de travail et l'arbitrage a été demandé. C'est M. Jean-Robert Gauthier, conseiller technique de la CTCC qui agira comme arbitre tandis que M. Jacques Archambault, conseiller technique de la Fédération des Services, agira comme procureur.

La principale demande syndicale a trait à une augmentation générale de \$10.00 par semaine et la réduction de la semaine de travail de 48 heures à 44 heures réparties sur une semaine de 5½ jours et de 5 jours en certains cas.

Les autres principales demandes syndicales sont les suivantes:

Le paiement du temps supplémentaire à taux de salaire et demi plutôt que la remise en congé et demi;

La demande de reprise des congés quand les fêtes chômées et payées tombent un samedi ou

un dimanche, un jour de repos hebdomadaire ou pendant les vacances;

Le paiement du salaire à tous les deux vendredis au lieu du paiement deux fois par mois;

L'accumulation des congés en maladie pour les employés comptant 5 années et plus de service;

Enfin une demande en vue de renforcer la sécurité syndicale; tous les employés comme condition d'emploi, devront faire partie de l'Association et devront le demeurer pendant toute la durée de la convention.

Articles d'un grand intérêt dans le numéro d'avril de Relations Industrielles

Relations industrielles, la revue spécialisée bilingue que publie trimestriellement le département des relations industrielles de l'université Laval, contient dans son numéro d'avril des articles et documents d'un intérêt très grand.

En premier lieu, MM. Roland Villeneuve et Gérard Perron, deux praticiens des relations industrielles, exposent les principes et les méthodes qui président à l'établissement de toute caisse populaire, s'appliquant ensuite à décrire les difficultés d'installation, les caractéristiques et les succès de leur "caisse populaire à l'usine".

Un second article de fond, dû à la plume de M. Gérard Fortin, professeur à la Faculté des sciences sociales de l'université Laval, fait une critique sévère du "concept de roulement du personnel" présentement en cours en direction du personnel, proposant en son lieu un concept plus complexe, plus nuancé, qui permette au chercheur de découvrir les causes nombreuses de roulement dans l'industrie et d'en déterminer plus précisément le coût.

Dans la section "Commentaires", M. Gaston Cholette, après avoir fait l'historique de la position syndicale traditionnelle à l'égard de la participation aux bénéfices, commente un brusque revirement dans un article intitulé: "Le partage des profits dans les négociations de l'industrie de l'automobile en 1958". M. Roger Vézina, de la Chambre de commerce de Québec, s'exprime brièvement sur "Les Canadiens et les nouveaux développements industriels". M. Maurice Bouchard, professeur d'Economie à l'université de Montréal, explique en partie le niveau présent de chômage par certaines "faiblesses" de la politique monétaire canadienne.

La section "Jurisprudence du travail" contient des notes judiciaires de Me Marie-Louis Beaulieu sur le "boycottage" et, en

particulier, sur le boycottage secondaire.

En guise d'"Informations", la Revue a cru qu'il était d'intérêt général de consacrer la moitié de son numéro à la reproduction intégrale de deux mémoires d'une valeur réelle et d'une actualité très grande: ces mémoires, qui portent sur l'ASSURANCE-SANTÉ et sur l'EDUCATION, ont été présentés récemment par les deux centrales syndicales (FTQ et CTCC) au gouvernement provincial.

RELATIONS INDUSTRIELLES d'avril compte des documents additionnels, de même que ses autres chroniques régulières ("Recensions", "Publications récentes" et "Livres reçus").

RELATIONS INDUSTRIELLES est en vente à: Les Presses Universitaires Laval, 28, rue Ste-Famille, Québec, P.Q. — \$1.00 le numéro.

NE MANQUEZ PAS

"La Vie Ouvrière"

SUR LE RÉSEAU FRANÇAIS DE RADIO-CANADA

tous les lundis soir
de 8 h. 30 à 9 h.ANIMATEUR:
JEAN-PAUL LEFEBVRE
GEORGE LAHAISE: réalisateurCOMMENTATEUR:
PHILIPPE
VAILLANCOURT



Le piquetage se poursuit toujours devant les établissements de Caprice Hosiery de Montréal (photo du haut) de même qu'auprès des établissements de Pert Hosiery, deux établissements de l'industrie du Bas Façonné et Circulaire qui refusent de permettre à leurs employés le droit de se grouper dans un syndicat de leur choix. sur la photo de gauche, deux grévistes font le jeu de solitaire dans leur local sur la rue Esplanade.

Les deux établissements groupent environ 200 employés qui sont en grève depuis plus de deux mois.



MONTREAL

M. René Constant, réélu président du Syndicat des Fonctionnaires

M. René Constant a été réélu par acclamation à la présidence du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal, lors d'une

assemblée tenue mardi soir

Ont également été réélus par acclamation: MM. Robert Langlais, premier vice-président; Vianney Séguin, deuxième vice-président; Armand Couture, directeur du secrétariat; Jack Clark, directeur de l'élément de langue anglaise.

Plusieurs directeurs ont aussi été élus par acclamation: MM. Réal Decelles, pour le groupe des employés du service des achats et des magasins; Roger Lavallée, bureau du vérificateur; Roger Charbonneau (Commission du service civil); Roméo Gentile, Roland Soulières et Clovis Pin (service des finances); Mlle Aurore Berry (secrétariat), M. Arthur Germain (service de la santé); Mlle Marie-Claude Lachapelle (infirmières); MM. Conrad de Bellefeuille (service de la police); Georges l'Allier (service du bien-être).

Trois vérificateurs ont aussi été élus: MM. Maurice Verrette, Huston A. Dunning et J.-A.-Ernest Caron.

Le 1er mai, il y eut votation pour les postes où il y avait

DANS LES PRODUITS CHIMIQUES

Conciliateur demandé à la Shawinigan Chemicals

M. René Harmégnies, directeur régional de la CTCC à Shawinigan, nous informe que le Syndicat National des Travailleurs en produits chimiques de Shawinigan Chemicals a résolu de demander l'intervention d'un conciliateur du Ministère du Travail afin de hâter la conclusion d'une convention collective entre la compagnie et le syndicat.

Depuis le début des négociations directes entre les représentants des deux parties, il y a eu peu de progrès réalisés et il semble qu'à ce stage l'entente sera impossible entre les parties, dans

les délais prévus par la loi. Les procédures d'arbitrage se poursuivent à la CIL pendant que les négociations directes viennent de débiter avec Canadian Carborundum.

Le canal Sorel-New York sera-t-il réalisé?

Les travailleurs de la région de Sorel ont manifesté un grand intérêt lorsque la Commission administrative du port de New York, a demandé au congrès américain, il y a deux semaines, le levé, à l'intérieur des terres d'une route maritime de 450 milles qui relierait les ports de Montréal et de New York.

A l'heure actuelle, la distance entre New York et Montréal, par l'Atlantique et le St-Laurent est de 1,700 milles.

La nouvelle route maritime emprunterait la rivière Hudson, le canal Champlain, le lac Champlain et le Richelieu qui débouche à Sorel.

plus d'un candidat sur les rangs. Le scrutin était sous la présidence de M. Gérard Picard, président général de la CTCC, assisté de M. Roméo Ethier.

La votation s'est déroulée dans l'ordre parfait de 8.00 a.m. à 7.00 p.m., le 1er mai et a donné les résultats suivants:

M. Joseph Gauthier, service du contentieux; MM. André Langcault, Amédée Parent et Jean Comtois, du service des Travaux publics; M. Olivar Gauthier du service des Incendies; M. Roger Bastien du service des Pares; M. C.A. Painchaud, du service de la Voie publique et Circulation; M. Roger Boucher, du service des Estimations et M. Gérard Gauthier du service d'Urbanisme.

A l'heure actuelle, des navires commerciaux ou de plaisance peuvent circuler par cette route, mais leur tirage est limité à six pieds et demi par la profondeur des écluses de Chambly.

Il est certain que le creusage d'un canal de ce genre augmenterait l'activité du port de Sorel et des industries de l'endroit et qu'il constituerait une source d'emplois et de prospérité pour toute la rive sud et même la région de Montréal.

Il est à souligner que le Conseil central de Sorel a demandé aux candidats, lors de la dernière élection fédérale, de se prononcer en faveur du creusage de ce canal.

Fernand Pion

Courtier d'assurances
590 CADILLAC, Montréal (5)
Tél.: bureau VI. 9-2121
domicile CL. 9-2839

ASSURANCE GROUPE



Plus vite SUR PIED!

SANS SOUCIS D'ARGENT. UNE MALADIE SE GUERIT PLUS VITE!

NOUS PAYONS :

- DES SERVICES PREVENTIFS — EXAMEN PERIODIQUE
- LES SERVICES DU MEDECIN A DOMICILE, AU BUREAU ET A L'HOPITAL
- LES FRAIS D'OPERATION
- LES FRAIS D'HOSPITALISATION

AUSSI

- INDEMNITE DE SALAIRE
- ASSURANCE-VIE
- DECES ACCIDENTEL



es services de santé du Québec

437, rue Caron Québec 333 est, rue Craig Montréal

RECOMMANDÉS PAR LA C.T.C.C.

Pour l'achat de vos
DIAMANTS, BIJOUX, CADEAUX, Etc.
AU PRIX DU GROS

CIE DELGA

1750, rue St-Denis, angle Ontario, suite 305
Montréal — Tél. PL. 7628



Spécialistes en DIAMANTS

Tous les travailleurs syndiqués recevront une attention personnelle et des conditions toutes spéciales de Lucien Delage, propriétaire de la maison DELGA

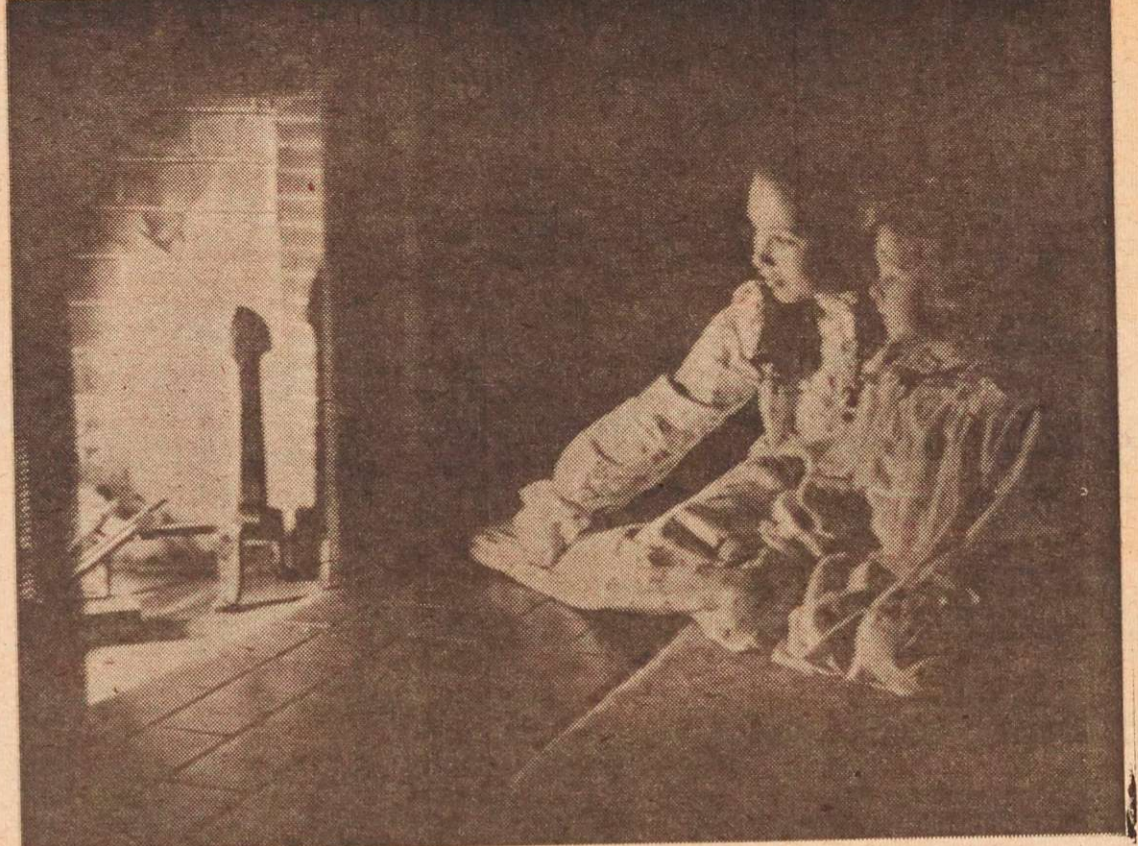
Michel Chartrand

GRATIS catalogue en couleur

QUALITE et SATISFACTION GARANTIES



On obtient de bons résultats pour une photo de ce genre avec un film panchromatique utilisé à 1/100.



Appealing pictures such as this can be made with a Panchromatic Film and a short time exposure.

Quelle sorte de film utiliser

Tous ceux qui ont vu un charpentier à l'oeuvre se rendent compte qu'il utilise un outil différent selon le travail qu'il accomplit.

En photographie, c'est la même chose. Par exemple, il y a des appareils photographiques pour usage en studio. Il y en a pour les photographes de journaux et enfin, il y en a aussi pour les photographes amateurs. Ces appareils sont légers, et faciles à utiliser.

Dans le domaine du film, cependant, la spécialisation est plus avancée. A l'oeil non exercé, les films peuvent sembler tous pareils. Mais chaque sorte de film est faite pour des fins bien spécifiques.

On n'achète pas un film parce qu'un ami nous l'a recommandé ou parce que le nom de ce film nous semble intéressant. Chaque catégorie de photos requiert une catégorie spéciale de film.

Par exemple, il y a des films très rapides conçus pour donner de bons résultats à l'extérieur et même à l'intérieur sans avoir besoin de lumière artificielle.

Il y a des films lents conçus pour celui qui possède un appareil muni de bonnes lentilles et qui veut surtout obtenir des photos parfaites. Ces films sont pratiques pour ceux qui veulent des agrandissements.

Mais l'amateur est le plus souvent intéressé à agir dans des conditions d'éclairage moyen et doit choisir un film panchromatique à vitesse moyenne. Ces films s'adaptent à la plupart des caméras et donnent de bons résultats avec ou sans illumination, que le temps soit ensoleillé, nuageux ou pluvieux. La photographie intérieure est facile également avec un film panchromatique rapide, genre Verichrome Pan de Kodak.

How To Choose The Right Film

Any one who has ever watched a carpenter at work knows that he has a special tool for every different job he attempts. If he is driving a small tack into wood, he uses a light-weight hammer. He does not try to pound it in with a heavy hammer made for big nails.

Photography has special "tools" for special jobs, too. For example, there is a special type camera designed for studio and portrait photography. There is another type camera made specifically for use by amateur photographers. These cameras are lightweight and easy to use with simplified exposure and aperture settings.

In the field of photographic film, however, specialization is even more important. Films may look alike to the untrained eye

and the boxes they are packaged in may all look the same, but the emulsions of each are especially designed to do different photographic jobs.

Choosing a film for good pictures should be more than a matter of buying a film because a friend likes it or because the name sounds interesting. Films should be selected for the type of picture the photographer wants to take.

There are, for instance, very, very fast films on the market

designed especially to give good results when exposed in existing light or indoors without benefit of added illumination. These high-speed films are moderate grained which means that enlargements and prints made from them are of good quality and sharpness. They are normally used, however, only when very fast film speeds are required.

Then there are the modestly slow films designed for the serious picture taker who has a

(Continued on page 7)

Texte inspiré du Père THIVOLIER

LA PLUS BELLE HISTOIRE DU MONDE — 47

Images de MARIE PIGNAL



1. Pilate pense apitoyer la foule en lui montrant Jésus, sanglant, en proie à la fièvre et au vertige d'une souffrance sans nom. Il s'avance vers le peuple et dit, désignant Jésus: "voilà l'Homme". La foule, excitée par les partisans du grand-prêtre, hurle à la mort.



2. Voyant qu'il n'a rien gagné, Pilate se décourage. Il est par ailleurs déjà effrayé par les menaces qui circulent: "Garde à vous si vous relâchez cet agitateur, est homme qui se prétend roi! Vous agissez contre le pouvoir romain!" Le Gouverneur est pris de panique: une dénonciation à Rome, auprès du dictateur capricieux qu'est l'empereur Tibère, peut ruiner sa carrière! Devant le peuple, il se lave les mains comme pour dégager sa responsabilité.



3. Pilate prononce la sentence officielle: "tu iras on Croix". Jésus est chargé du bois sur lequel il doit être crucifié comme le veut la loi.



4. Puis le douloureux cortège se met en marche. Il est formé d'un détachement militaire. Un officier et quatre soldats marchent en tête, puis une escouade de gardes entourent les condamnés: Jésus et deux criminels qui doivent être mis au supplice en même temps que lui. On traverse les rues de Jérusalem, encombrées par la foule qui vient au Temple pour la Pâque. (A SUIVRE)

Economists Say Diefenbaker, Fleming Are Both Wrong In Dispute With Bank of Canada's Governor Coyne

By MORDEN LAZARUS

(CPA)—Two prominent economists accustomed to analyzing statistics and events from the trade union point-of-view support the opinions stated by Mr. James E. Coyne, Governor of the Bank of Canada in his annual report, and condemn Conservative leader John Diefenbaker and Finance minister Donald Fleming for attacking the Governor.

"The Prime Minister either doesn't understand Canada's money system or he is deliberately trying to confuse the public," says Harry J. Waisglass, Assistant Research Director for the United Steelworkers in Canada.

"Big Business has constantly told us that unions are to blame for inflation," added Mr. Waisglass. "Mr. Coyne has the evidence to prove that 'resource development was in fact the basic reason for the intensity of the 1955-57 boom in Canada—and for the degree of inflation experienced'.

"He blames the current business recession and widespread unemployment upon excessive expansion in investment spending. An easier credit policy would have meant that 'an already hectic boom would have been further aggravated' and that 'the aftermath of the boom would have been a recession of greater degree than anything which now seems likely'."

CCF Research Director Russ Bell charges that "Fleming is wrong and Diefenbaker is wrong—they are using a so-called tight-money policy for political purposes. Actually the tight money policy is brought about by booming industries competing for capital... There has been no contraction in the total money supply. In fact banks are now accumulating a surplus of credit and it is becoming difficult to loan money. It is the slackening in demand which is the cause of reduced interest rates, not government action."

"If the Bank of Canada had created more and more money," continued Mr. Waisglass, "in order to satisfy all the demand and to keep interest rates down, the inflationary pressure would have been much greater."

Mr. Coyne states in his report that export-based primary industries were growing too fast and the rate of growth could not be continued indefinitely. "A decline in the rate of expansion was bound to come at some stage."

This, says Mr. Waisglass, implies sharp criticism of both the Liberals and the Conservatives. "If the decline could be anticipated, and it apparently was, why were not policies planned and made effective in time to take up the slack by expanding production for domestic consumption?"

The important question then is, "Can they (the old parties) obtain or maintain full employ-

ment without depending upon either abnormally high defense spending or excessively high investment spending?"

Governor Coyne points out that "monetary policy is only one of the factors in overall economic policy". Many of the decisions about the development of our resources are made by investors outside of Canada so that "the extent to which our own economy can be insulated

from the forces of inflation or recession operating beyond our borders is thus subject to substantial limitation."

So, says Mr. Coyne, if we want, a higher rate of growth "than that in the outside world", then we shall require "an interest rate structure which will encourage both a high level of domestic saving and a sufficient flow of outside capital to make up whatever deficiency remains."

JOLIETTE

City Workers Waiting For Arbitration Decision

An arbitration decision is expected soon to regulate existing differences between the City of Joliette and the employees who are members of the Municipal Employees Union C.C.C.L.

The tribunal is presided over by Judge Aime Chasse, assisted by Rene Belanger who is representing the union and lawyer Arthur Lepine who is acting for the City of Joliette.

Arbitration proceedings have been completed and the decision which will be binding on both parties, is eagerly awaited according to Noel Lacas, business agent for the C.C.C.L. Central Council of Joliette.

The municipal workers are asking for a reduction in work-week hours, a salary boost of \$8.00 a week for scaled salaries and statutory increases of \$5.00 weekly instead of \$4.00 a week.

The local union is represented by president Marcellin Ferland and Rene Charette and Francois Vanasse.

CHICOUTIMI

Union Printers Get Salary Increases

The Printers Union of Chicoutimi C.C.C.L. which represents employees of printing trades and newspapers and the Saguenay Printing Company have signed a new labor agreement which is retroactive to February 1 1958.

The union members in the industry have won hourly wage increases of 10 cents plus other fringe benefits.

Both parties reached an agreement after only two meetings of conciliation presided over by Leonce Cliche with Mr. Arthur Matteau representing the company and legal counsel Robert Auclair acting for the union.

Mr. Leopold Trambly, general manager of Saguenay Printing said that the newspaper "Le Progrès de Saguenay" was pleased to place their employees on an

In The Textile Industry

A general membership meeting of members of the National Union of Textile Workers of Joliette C.C.C.L. has been held by employees of Pinatel Dye Works to decide on which amendments will be incorporated into the new collective labor agreement which will replace the old contract which runs out on the 31 of this month.

The union members at this meeting studied the opportunity of presenting a brief to the newly-elected Federal Government member calling for him to use pressure on his government to curtail the effects of dumping and to press for the setting up of a Royal Commission on the present conditions in the textile industry.

equally paid basis with the other large industries in the region.

"This is another step in the progress of our industry and if we continue this trend in future years, as we now have reason to believe, we shall remain the most important industry in Chicoutimi."

"We have stabilized our industry" Mr. Trambly continued "thanks to the encouragement received from our advertisers, our readers which are growing in numbers every day and the full co-operation shown at all times by our personnel"

Speaking for the union, Mr. Raymond Martel declared that the members of his union are very satisfied with the terms of the new labor agreement and assured the management of the newspaper full collaboration.

L'ACTUALITÉ

dans les

CHANTIERS MARITIMES

Voyage d'essai

Le navire d'escorte H.M.S.C. Restigouche a quitté les quais de Vickers, la semaine dernière pour son premier voyage d'essai. Le navire restera en croisière pendant 15 jours et il reviendra ensuite à Montréal pour y subir les changements nécessaires, s'il y a lieu.

Ce bon vieux temps!

La semaine dernière l'éditeur du New York Daily News publiait une lettre d'un de ses lecteurs montrant comment cela se passait dans le bon vieux temps.

La lettre était envoyée par M. Edward Rodier, un résident de Yonkers, N.Y. qui se disait troublé par les arguments de ceux qui se font les propagandistes des lois du droit au travail.

Le lecteur demandait si les travailleurs veulent retourner en arrière. Il continuait en révélant qu'il avait 80 ans et qu'il pouvait se souvenir des difficultés de son père voulant apprendre un métier. Apprenti à l'âge de 9 ans, il devait travailler de 7.00 a.m. à 6.00 p.m. sans salaire.

Parlant de son propre cas, M. Rodier expliqua qu'en 1898, il travaillait comme contremaître sur une locomotive. "Je travaillais 10 heures et 20 minutes par jour et ne recevais un salaire que pour 10 heures de travail et j'ai dû attendre 2 mois avant de retirer ma première paie. Il con-

cluait en disant: ces choses rendent les unions nécessaires.

Maintenant, ajoutait-il, donnez-moi une seule bonne raison en faveur de celui qui veut retirer les avantages de l'union sans qu'il n'y participe activement ou simplement financièrement?"

Plus de café gratuit

L'American Brake Shoe vient de briser sa politique de donner le café gratuitement à ses employés. La compagnie espère ainsi, en économisant deux tasses de café par jour par employé, économiser ainsi quelque \$200,000 par année. Les travailleurs ne s'en font pas. Pour empêcher la compagnie de diminuer leur salaire, ils ont décidé de joindre une union qui les protégera. C'est une bonne idée.

Les vacances

La compagnie vient de publier des avis annonçant la date des vacances annuelles. Les ateliers seront fermés le vendredi 25 juillet après le départ de l'équipe de jour pour ouvrir le 4 août.

Rencontre des syndicats des chantiers maritimes

Les officiers de l'Union Nationale des Employés de Canadian Vickers ont rencontré, cette semaine, à Montréal, les représentants des autres syndicats des chantiers maritimes de la province afin d'établir la stratégie à suivre dans les négociations qui vont débiter bientôt.

How To...

(Continued from page 6)

camera equipped with a fine lens and wants to get the utmost quality in his pictures. These are extra-thin emulsion films. Most of them are panchromatic for better color translation into a black-and-white tonal scale and because of their extremely fine grain are perfectly suited to excellent enlargements. Sharpness of pictures taken on this type film is another asset to the serious picture taker.

But amateur photographers who are interested in getting good informal pictures under average lighting conditions must often choose a medium speed panchromatic film which combines the best features of both slow and fast emulsions. This gives sharp clarity, penetration into shadows and wide range of exposure latitude. Such panchromatic films are adaptable to most amateur cameras and give excellent results with or without synchronized flash, whether the day is sunny, cloudy or rainy. Indoor photography is simple with an extra-fast panchromatic film of this type, too. An example of such panchromatic films designed for amateur picture takers is the new Verichrome Pan roll film made by Kodak.

These three types of film, perhaps the most commonly used by amateur photographers, are but a few of the many types of film manufactured and developed each year to suit the needs of photographers under many varying photographic conditions and to give a variety of picture results.

Aside from the results a film gives, film selection should also be based on available sizes to fit cameras. Some cameras are designed for film pack while other cameras are made to take sheet film. Roll film cameras come in sizes, too, but many of the roll films of today are available in different sizes to fit most cameras.

TO INTEREST MORE MEMBERS IN EDUCATIONAL ACTIVITIES WE OFFER YOU NOW A 40-MINUTE FILM TITLED:

"A Strike in Town"

Reserve the copy for your next meeting

EDUCATION DEPARTMENT,
8227 St. Lawrence Blvd., Montreal

New CCCL Regional Director Named For Shawinigan

Union recommendation made by regional local unions in the Shawinigan district, the C.C.C.L. union has named Mr. Rene Hermegnies to the post of regional director of the C.C.C.L. of Shawinigan, Grand-Mere and La Tuque.

The nomination marks one of the first steps towards union organization in the province on the lines of the new structural measurer as was envisioned and encouraged by delegates attending the annual convention of the C.C.C.L. in 1957.

The committee adopted the principals of the reform of structures within the aim of unifying the services of the union.

It was also decided at last year's convention that affiliated organizations who wished to put in practice the new structural reforms might do so on a voluntary basis.

This is actually possible with the consent of the Central Councils in a region, or in regions where there are no Central Councils and in newly opened regions. Central Councils at Shawinigan

and Sorel have accepted the new reforms, while spokesmen for the new reforms are in discussion with other Central Councils in St. John, Drummondville and Joliette.

The problem at Shawinigan was simplified by the fact of the disappearance of the Chemical Products Federation, whose services were previously assured by the C.C.C.L.

SHAWINIGAN

New Union Founded On St. Lawrence North Shore

A new professional union which shall be known as The North Shore Truckers Union, C.C.C.L., and which will group truck operators under provincial licenses carrying an "F" was founded last week in Shawinigan.

The Headquarters of the new union is situated at 537 Fifth Street which also houses the Central Council of Shawinigan.

Already many hundreds of truckers in the counties of St. Maurice, Portneuf, Laviolette, Maskinonge, Berthier and Champlain have signified their allegiance to the new labor organization.

The main aim of the new union will be the regulation and fixing of prices, whether by the hour or by contract.

The truckers under provincial license "F" carry pulp wood, cement blocks, cut stone, rough wood, cord wood, asphalt, etc.

The regulating and fixing of prices in the trucking section un-

der license "F" will be easily worked out in virtue of existing provincial laws, declared Mr. Hermegnies, regional director of the C.C.C.L. if the majority of truckers belong to the union.

Truckers in the license "F" category who have not as yet adhered to the new union may communicate with the office at 537 Fifth Street in Shawinigan or telephone-6-2307 or 7-8692.

Nurses Given Wage Increases

The Nurses Alliance of Montreal and The Catholic Nurses Alliance of the Diocese of St. Hyacinthe have announced the signing of new collective labor agreements with Pasteur Hospital, Misericorde and St. Luke in Montreal and St. Charles Hospital in St. Hyacinthe.

In the three Montreal hospitals a general wage increase of \$10.00 a month has been won for the employees as well as an additional paid holiday which brings the total paid holidays to 9 each year and a modification of the sickness indemnity clause.

Employees of St. Charles Hospital in St. Hyacinthe have secured salary hikes of \$2.50 a week, a change in the clause covering vacations which will now be four weeks paid vacations for all workers after five years service.

Both labor agreements are retroactive to the expiration date of the old contracts, April 1, 1958, in the Montreal agreement and September 1, 1957, in the agreement covering St. Hyacinthe. Both these agreements will remain in force for one year from above mentioned dates.

MONTREAL

Labor Legislation To Be Studied By Union Officers

The Educational Service of the C.C.C.L. has reserved a special section for union officers in the Montreal region for the study of labor legislation which takes place on June 20, 21 and 22 under the framework of the Labor Formation Centre of 1958. The opening session is scheduled to begin Friday night June 20 with an account being delivered by Mr. Gerard Picard, general president of the C.C.C.L. on the principles of labor laws, their significance and their importance.

Mr. Picard's address will be followed by a forum.

The morning of the following day will be devoted to the legalities encountered when a union is founded, the establishment of

the majority and incorporation. Messrs Jean-Paul Geoffroy, technical councillor of the C.C.C.L. and Marcel Pepin, technical councillor to the National Metal Trades Federation will present ac-

SHIPYARD NEWS & VIEWS

Items of Interest to Workers at Canadian Vickers Limited

Trial run

The escort vessel H.M.C.S. Restigouche sailed from Vickers dock last Thursday on her first trial run. The naval vessel will be away for 16 days and upon her return to Montreal will undergo a thorough check-up for any alterations or repairs that may be found necessary.

"The good old days"

Last week a letter addressed to the Editor of the New York Daily News disclosed some interesting revelations of how "good" were the "good old days".

The letter was written by Mr. Edward Rodier a resident of Yonkers, N.Y. who said he was shocked at some of the arguments brought forward by exponents of the "right to work" law.

The writer asked "Do they want workers to go back to the old times? He continued by revealing he was 80 years old and could remember what his father told him about learning his trade as a harness maker. He was apprenticed at the age of nine and had to work from 7.00 a.m. until 6.00 p.m. and received no wages.

Mr. Rodier in speaking of himself said "In 1898 I worked in Jerome Parks, N.Y. reservoir as a locomotive fireman".

"I worked 10 hours and 20 minutes, receiving only 10 hours pay and had to wait two months for my first pay". He concluded his letter by saying "Those bosses made unions necessary".

"So now can you tell me one good reason why any person should get union benefits without paying for them?"

You have a splendid point, Mr. Rodier.

Items from Lauzon Shipyards

Brothers Adrien Plourde, Marcel Pepin and S. Ted Payne of the National Metal Trades Federation C.C.C.L., have been in Winnipeg where they met with representatives of the Shipyard Workers Union of British Columbia and the Maritime provinces.

The union officials met to discuss a united front in coming labor contract negotiations which open in the near future.

counts which will be followed by a discussion period.

Saturday afternoon will see a study held on procedures before the Labor Relations Commission.

The same speakers will present accounts on the exigencies of the law and established rules of jurisprudence in the matters of negotiation and arbitration.

Sunday sessions will cover a study of the unemployment insurance law and the law relating to industrial accidents.

During the course of Sunday afternoon legal counsel Pierre Vadboncoeur, technical adviser to the C.C.C.L. will furnish necessary explanations of the studies and discussions.

Grievance reaches arbitration

A grievance which occurred due to a fire in the Davie Shipbuilding Yards on October 27 1953, and which centered around workers being paid for All Saints' Holiday has finally reached the arbitration stage.

The setting up of the tribunal was demanded by the union and a meeting has been set for April 18 when a government conciliator will act in the dispute.

Busy month of launchings

The past month has been a busy one at Lauzon when three launchings took place.

The ferry "Saguenay" slid down the way on April 23 and two days later on the 25 of April the "Rockcliffe Hall" was launched. The third vessel, the "S.S. Sunrhea" was launched on May 7.

No more free coffee!

The American Brake Shoe Company of New York is breaking up the free coffee break — but the employees are not broken up about it because they feel savings will prevent salary cuts.

The firm's program of two free cups of coffee for every employee has been stopped as an anti-recession measure designed to save the company \$200,000 a year.

The workers in this establishment are seriously considering signing up with a union then, coffee or no coffee their salaries can't be cut.

Vacation time

The company has posted notices throughout the yard and shops announcing the annual vacation period for this year.

The yard and shops will close on Friday July 25 at the termination of the day shift and re-open on Monday August 4 at the usual starting time.

Any employee required to work during the holiday period will be advised by his foreman or charge hand.

Shipyard Unions meet

Officials of the National Union of Vickers Employees C.C.C.L. met last week with union officers from shipyards in the Province of Quebec and conducted a study of measurers to be taken before the opening of contract negotiations.

Later the unions met at C.C.C.L. Headquarters in Montreal with officials of the National Metal Trades Federation. S. Ted Payne, vice president of the Federation addressed the meeting.



CIGARETTES
EXPORT "A"
BOUT FILTRE

